

langue angloise que le maître fera lire, sans épeller, par portion exposée sur le télégraphe, par chaque écolier, ayant une attention particulière à les faire prononcer correctement, et à faire les changemens de place déjà usités dans l'école de la langue françoise.

Lorsque toute la classe aura lu une fois tous les mots exposés sur le télégraphe, il fera la traduction en françois de chacun des mots formant une sentence, et s'arrêtant à chaque sentence, il la fera répéter par chaque écolier, et quiconque se trompera, ou même hésitera, sera remplacé immédiatement par celui qui aura répondu vivement et correctement.

Afin que le maître ne varie point dans sa traduction des mots anglois, il doit être pourvu d'une bonne traduction d'iceux, et n'employer aucune expression que celle dont il est fait usage, pour ne point confondre les enfans et les restreindre à ne se servir que de ceux indiqués.

Un mois après avoir montré l'anglois à ces enfans, il faudra les obliger à parler anglois pendant les heures d'école.



*Madame Poyet*